

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DAC 713 Subventions (6.000 euros) à trois associations au titre de l'action culturelle locale du 9^e arrondissement.

Mme Carine ROLLAND, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations Paris Mozart Orchestra, Paris Artistes # et la Compagnie des Faits d'Ames ;

Vu l'avis du conseil du 9^e arrondissement en date du 27 septembre 2021 ;

Sur le rapport présenté par Carine ROLLAND au nom de la 2^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 4.500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 9^e arrondissement, à l'association Paris Mozart Orchestra, 28 place Saint-Georges 75009 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 182053, 2021_11112.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1.000 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 9^e arrondissement, à l'association Paris Artistes#, 30 rue du Faubourg Poissonnière 75010 Paris, pour son action au titre de 2021. Paris Asso 180570, 2021_10799.

Article 3 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 500 euros est attribuée, sur proposition de la mairie du 9^e arrondissement à la Compagnie des Faits d'Ames, 54 rue Jean-Baptiste Pigalle 75009 Paris pour la poursuite de ses actions pour la saison 2020-2021 ; Paris Asso : 182779, 2021_11141.

Article 4 : La dépense totale correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2021 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO